

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 008/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-440092-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de conseiller en planification et stratégies d'électrification au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et péri-urbain (ANSER en sigle).
Date de publication	: 12 août 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de conseiller en planification et stratégies d'électrification au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et péri-urbain (ANSER en sigle)** ».

Le Consultant Individuel sera responsable de (i) la mise en place d'un Plan Stratégique et des actions pour la promotion de l'électrification rurale et péri-urbaine et de sa mise en œuvre et (ii) de l'appui à l'équipe ANSER en charge en l'exécution du projet AGREE dans la gestion technique et coordination des différentes activités du projet.

Il travaillera en étroite collaboration avec les équipes chargées de la Planification et stratégie d'électrification de l'ANSER.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com. et www.anser.gouv.cd.

Pour l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et Périurbain, ANSER sigle, l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : Ingénieur Civil ou équivalent ;
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la Planification ;
- Au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine des études des projets d'électrification : études techniques, socio-économiques et EIES ;
- Une maîtrise des méthodes et outils de collecte, traitement et analyse de données dont GIS, Kobo, DAP (Demand Analysis and Planning) pour la demande ou similaires ;

- Justifier d'au moins 2 références dans la Planification, au cours des 10 dernières années ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques ;
- L'expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Connaissances en financement de projet d'infrastructures, si possible en partenariat public privé ;
- Une capacité avérée à former et transférer les capacités professionnelles de collecte et analyse de données, de planification et coordination de programme d'électrification rurale ;
- Parfaite maîtrise du français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **lundi 26 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 008/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de conseiller en planification et stratégies d'électrification au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et péri-urbain (ANSER en sigle) »**.

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

**Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur**